

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 22 avril 2013**

**2013 DASES 148 G** Subvention et avenant n°2 à convention avec l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) (13e) au titre de 2013.

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L-263-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de signer un avenant N° 2 à la convention pluriannuelle conclue le 6 septembre 2011 avec l'association « Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) – Association de soutien et d'aide aux sortants de prison » pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison, qui fixe le montant de la subvention du Département de Paris à 26.000 euros au titre de 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer un second avenant à la convention pluriannuelle conclue le 6 septembre 2011 avec l'association « Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) – Association de soutien et d'aide aux sortants de prison » 12 rue Charles Fourier (13<sup>e</sup>), (D01012 - SIMPA 20405) pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison. Le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 26 000 euros, au titre de l'année 2013 (2013\_04691).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'« Autres interventions sociales » à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne de subvention DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et suivant sous réserve de la décision de financement.